

**COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2026-37**

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à dix-sept heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Renaud GEORGE.  
 Le quorum était atteint.

Date de convocation : 01/06/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

**Étaient présents** : M. Renaud GEORGE, M. Olivier PERROT, Mme Audrey GREINER, M. Hubert GORRON, Mme Corine GENEVAY, M. Loïc DUFFY, M. Paul DIDIER, M. Nicolas NAMIAN, Mme Lea PERROT, Mme Laurence LELARGE, Mme Catherine VILLEFRANCHE THOUVENEL, Mme Solange JACQUIER, Mme Virginie PORTELA, Mme Elise BERTRAND, Mme Sophie PELLIS, Mme Cécile FERRY, M. Jean-Patrice CLERC.

**Ont donné pouvoir** : Mme Marie ASTIER à M. PERROT, M. Philippe BIGOT à M. GORRON, M. Clément PRUD'HOMME à Mme LELARGE, M. Dominique LEONARD à M. DUFFY, M. Thierry CHARBONNIER à M. CLERC, M. Etienne SAINT-SERNIN à Mme PELLIS.

**Secrétaire de séance** : Nicolas NAMIAN

**2026-37) TARIFICATION DE LA CANTINE ET DES ACCUEILS PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE**

Monsieur le maire propose au Conseil municipal les tarifs de la cantine et des accueils périscolaire et extrascolaire présentés ci-dessous applicables à partir de la rentrée scolaire 2026/2027.

Les tarifs de la cantine, de l'accueil du mercredi et des vacances scolaires ayant subi de très fortes augmentations ces dernières années avec des augmentations de la facturation de plus de 49% pour une grande partie des familles, il est proposé de rétablir une tarification raisonnable en tenant compte de l'inflation cumulée 2020-2026 (+16,1%), de la hausse du SMIC 2020-2026 (+18,4%) et de la faible évolution du salaire médian 2020-2026 (+9%).

Il est également proposé de rétablir une tarification linéaire de l'accueil extrascolaire (mercredi et vacances scolaires) pour supprimer les effets de seuil qui ont engendré pour certaines familles une hausse proche de 100%. Cette nouvelle tarification à la baisse ne remet pas en cause les baisses dont ont bénéficié quelques familles.

Le cumul des augmentations des tarifs de 2020 à 2026 a engendré une hausse des recettes de +26,42% (+90 000€), les tarifs qui sont proposés pour 2026-2027 permettent de revenir à une hausse cumulée de +11,70% et de rendre aux familles plus de 50 000€ de pouvoir d'achat (**annexe 2**)

Une caleulette est mise à disposition des conseillers et des citoyens afin de connaître précisément les tarifs appliqués à chaque QF : <https://www.sgmo.net/tarifs>

*Nota* : Pour l'ensemble des tarifs ci-après, la notion d'« extérieur » s'applique à tout enfant dont le(s) responsable(s) légal(aux) ne réside(nt) pas à Saint-Germain-au-Mont-d'Or.


« QF » correspond au quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales.

**TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE (MATIN ET SOIR)**

Les tarifs de l'accueil périscolaire restent inchangés :

PERISCOLAIRE	
Règle de calcul	1 unité = QF x Coefficient périscolaire 1 unité = 1 heure de prestation
Coefficient périscolaire	0,0012272
Tarif minimum	0,40 €
Tarif maximum	2,40 €
Retard (après 18h30)	Pénalité de 10 €

## TARIFS DE LA CANTINE

Envoyé en préfecture le 09/06/2026  
 Reçu en préfecture le 09/06/2026  
 Publié le   
 ID : 069-216902072-20260605-202637-DE

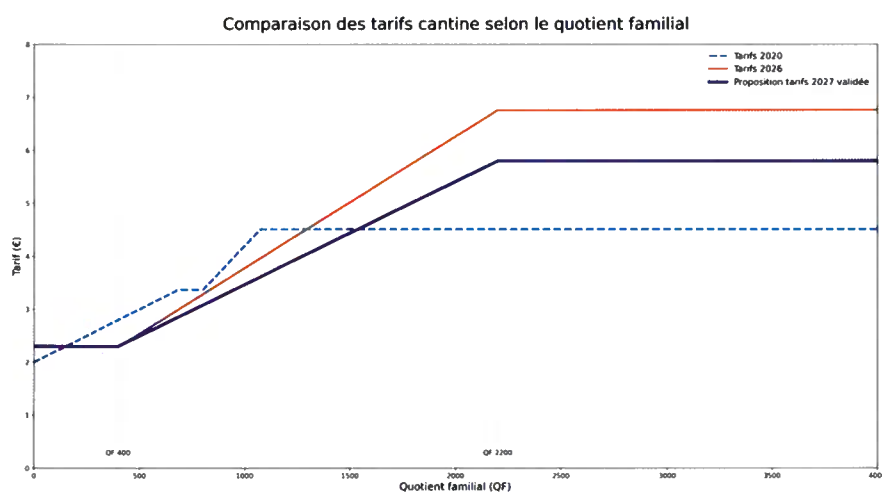
Rappel des tarifs 2025-2026 :

CANTINE	
<b>Règle de calcul</b>	<b>1 repas = 2,288+4,472(QF-400)/1800</b>
<b>Tarif minimum - QF&lt;400</b>	<b>2,29 €</b>
<b>Tarif maximum- QF&gt;2200</b>	<b>6,76 €</b>
<b>Repas exceptionnel</b>	<b>6,76 €</b>
<b>Repas Agent Cat. C (commune ou éducation nationale)</b>	<b>3,43 €</b>
<b>Repas Agent Cat. B (commune ou éducation nationale)</b>	<b>5,15 €</b>
<b>Repas Agent Cat. A (commune ou éducation nationale)</b>	<b>6,76 €</b>
<b>Panier repas (allergies)</b>	<b>1 unité périscolaire</b>
<b>Inscription hors délai</b>	<b>Majoration de 50%</b>

Tarifs proposés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026 :

Règle de calcul	1 repas = 2,3 + (QF - 400) × 3,5 / 1800
Tarif minimum	2,30 €
Tarif maximum	5,80 €
Repas exceptionnel	5,80 €
Repas agent Cat C	3,43 €
Repas agent Cat B	5,15 €
Repas agent Cat A	5,80 €
Panier repas (allergies)	1 unité périscolaire
Inscription hors délai	Majoration de 50%
Tarif unique extérieur	6,76 €

### Comparatif des tarifs 2020, 2026 et 2027



### TARIFS GARDERIE & ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI EN DEMI JOURNÉE MATIN OU APRES-MIDI OU EN JOURNÉE

Les activités du mercredi ne sont accessibles qu'aux enfants scolarisés à l'école Mont d'Or ou dont un au moins des représentants légaux réside à Saint-Germain

Le tarif applicable ne comprend ni le repas ni le temps de garderie si l'enfant est déposé avant 8h20, le service ne débutant qu'à cet horaire.

Dans le cas où l'enfant est déposé avant 8h20, se rajoute une unité de prestation définie dans le tableau « périscolaire » ci-avant.

La sortie peut s'effectuer soit à 11h45, soit à 13h30 (après le repas) soit entre 17h et 18h30. L'arrivée peut s'effectuer soit entre 7h20 et 8h20 (garderie), soit de 8h20 à 9h, soit à 11h45 (repas + après-midi), soit à 13h30 (après-midi).

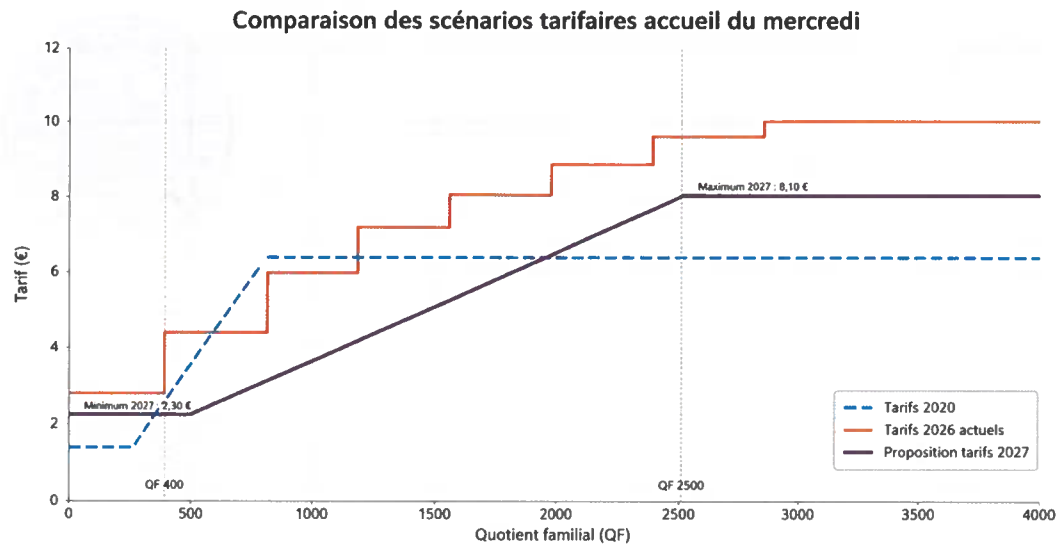
**Rappel des tarifs 2025-2026 :**

GARDERIE & ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI EN DEMI JOURNÉE (MATIN OU APRES-MIDI), ARRIVÉE AVANT 8H20								
Tranche QF	0 à 400	401 à 800	801 à 1200	1201 à 1600	1601 à 2000	2001 à 2400	2401 à 2800	> à 2801
Tarif (demi-journée)	2,32 €	4,40 €	6,00 €	7,20 €	8,10 €	8,90 €	9,60 €	10,00 €
Tarif (repas)	Suivant QF, cf. tableau cantine							
Tarif (arrivée avant 8h20)	Suivant QF, 1 unité périscolaire							

**Tarifs proposés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026 (tarification linéaire sans effet de seuil):**

Règle de calcul	$\frac{1}{2}$ journée = 2,3 + (QF - 400) × 5,8 / 2100
Tarif minimum	2,30 €
Tarif maximum	8,10 €
Repas	Voir tableau cantine
Arrivée avant 8h20	+ 1 unité périscolaire

**Comparaison des tarifs 2020, 2026 et 2027 :**



**TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES**

Les tarifs de l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires sont identiques aux tarifs du mercredi mais en journée complète uniquement sans possibilité de garderie préalable à l'accueil.

**Rappel des tarifs 2025-2026 :**

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 069-216902072-20260605-202637-DE

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES EN JOURNÉE									
Tranche QF	0 à 400	401 à 800	801 à 1200	1201 à 1600	1601 à 2000	2001 à 2400			
Tarif (journée)	5,64 €	8,20 €	12,00 €	14,40 €	16,20 €	17,80 €	19,20 €	20,00 €	40,00 €
Tarif (repas)	Selvant QF, et tableau cantine							6,76 €	

**Tarifs proposés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026 (tarification linéaire sans effet de seuil):**

Règle de calcul	$1 \text{ journée} = (2,3 + (QF - 400) \times 5,8 / 2100) \times 2$
Tarif minimum	4,60 €
Tarif maximum	16,20 €
Repas	Voir tableau cantine
Tarif unique extérieurs	30€

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'instruction M57 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité décide :**

• **D'APPROUVER** les tarifs de restauration scolaire, d'accueil périscolaire et extrascolaire ci-avant, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

**VOTES :**

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 5 (Mme Sophie PELLIS et son pouvoir-Mme Cécile FERRY-M. Jean Patrice CLERC et son pouvoir)

**Le secrétaire de séance,  
M. Nicolas NAMIAN**



**Le Maire,  
M. Renaud GEORGE**

